

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Martin Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que l'avis de motion suivant a été donné à la séance régulière du 2 novembre 2020:

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE TAXATION 2021
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION ET LE PRÉLÈVEMENT DES TAXES FONCIÈRES
GÉNÉRALES ET SPÉCIALES ET AUTRES COMPENSATIONS POUR LE
BUDGET DE L'ANNÉE 2021 ET ABROGEANT
À TOUTES FINS QUE DE DROIT LE RÈGLEMENT 2019-394**

Avis de motion a été donné lors de la réunion du 2 novembre 2020, qu'il sera présenté, à une séance subséquente du conseil de cette municipalité, un règlement pouvant s'intituler « Règlement de taxation 2021 décrétant l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales et spéciales et autres compensations et tarifications pour le budget de l'année 2021 et abrogeant à toutes fins que de droit le règlement 2019-394 ».

Copie du projet de ce règlement peut être consultée au secrétariat municipal, 610 rue Lévesque, Larouche, aux heures d'ouverture des bureaux.

DONNÉ À LAROUCHE, ce 9^e jour de novembre 2020.



Martin Gagné
directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil le lundi 9 novembre 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 9 novembre 2020.



Martin Gagné,
directeur général et secrétaire-trésorier

